

Charte des étudiants et étudiantes de l'Institut Villebon - *Georges Charpak*

Année universitaire 2024-2025



Exemplaire de (préciser le prénom et le nom de l'étudiant·e) :



Sommaire

Sommaire	2
Le mot de l'équipe pédagogique	3
I- Votre formation : la licence <i>Sciences et technologies</i>	4
I-1 L'esprit de la licence de l'Institut	4
I-2 Évaluation des connaissances et des compétences	5
II- Dispositifs d'accompagnement personnalisé propres à l'Institut	6
II-1 Tutorat	6
II-2 Soutien	6
II-3 Mentorat	7
II-4 La construction de votre projet de poursuite d'études et professionnel	7
II-5 Aides financières spécifiques de l'Institut	8
II-6 Accompagnement psychologique des étudiant-es de l'Institut	8
III- Vos devoirs	8
III- 1 Exigences comportementales en lien avec les activités de formation	8
III-2 Activités obligatoires en lien avec la vie de l'Institut - JAAZ	11
III-3 Locaux & règles de vie correspondantes	11
III-3 Responsabilité vis à vis du matériel informatique individuel	13
III-4 Rapport d'étonnement	13
IV– Sanctions	13
Annexe 1 – Coordonnées des responsables pédagogiques et des personnes en charge du suivi administratif	16
Annexe 2 - Informations relatives aux aides financières	17
Annexe 3 - Accompagnement des étudiant-es de l'Institut par une psychologue	18
Annexe 5 – Services de l'Université Paris-Saclay	19
Annexe 4 – Règlement de la FabRoom de l'Institut Charpak (FabRIC)	20
Accès salle des machines (« Fablab ») :	20
Accès salle travail de groupe (« Salle Projets ») :	20
L'espace vestiaire :	20
Règles pour les deux salles :	21
Informations générales	Erreur ! Signet non défini.
V- Engagement individuel au respect de la charte des étudiant-es de l'Institut Villebon – <i>Georges Charpak</i> – Exemple de l'étudiant-e	23
VI- Engagement individuel au respect de la charte des étudiant-es de l'Institut Villebon – <i>Georges Charpak</i> – Exemple de l'Institut	Erreur ! Signet non défini.

Le mot de l'équipe pédagogique

Chères étudiantes, chers étudiants,

Vous intégrez l'Institut Villebon – *Georges Charpak* (ci-après dénommé l'Institut) ou poursuivez vos études en son sein : nous vous en félicitons très chaleureusement et vous souhaitons une très belle année universitaire.

En raison de la nature du projet qu'il porte, de la diversité de ses acteurs et des financements dont il dispose, notre Institut est un établissement unique.

Construit sur la question de l'innovation pédagogique et de l'égalité des chances, l'Institut est un lieu d'enseignement et d'expérimentation qui comporte trois pôles :

- Le pôle « formation », que vous intégrez, au sein duquel vous bénéficiez d'une formation validée par un diplôme de licence accrédité par l'État, tout en participant à l'expérimentation de nouveaux dispositifs pédagogiques.
- Le pôle « recherche-action » et son « Centre d'Expérimentation Pédagogique » (CEP), qui accompagne vos enseignant·es dans leurs expérimentations et qui travaille aussi avec des enseignant·es intervenants dans d'autres établissements. Outre l'accompagnement des enseignant·es dans l'élaboration des dispositifs pédagogiques, le CEP participe également à l'évaluation de leur impact sur l'apprentissage par des approches de recherche menant à des publications scientifiques.
- Le pôle « transverse », en charge des questions administratives, logistiques et financières, ainsi que d'enjeux communs aux activités de formation et de recherche-action, qui apporte un appui essentiel à l'ensemble des étudiant·es, enseignant·es et chercheurs·euses travaillant au sein de l'Institut.

Pour mener ce projet ambitieux, l'Institut bénéficie de l'implication unique d'un ensemble d'acteurs très variés, qui contribuent à ses ressources financières et humaines :

- Deux universités de la région parisienne : l'Université Paris-Saclay (au travers de sa faculté des sciences d'Orsay et de sa faculté droit économie gestion Jean Monnet) et l'Université Evry Val d'Essonne (UEVE)¹.
- Plusieurs grandes écoles, et en particulier : l'École normale supérieure Paris-Saclay (ENS Paris-Saclay), l'Institut d'optique *graduate school (IOGS)*, CentraleSupélec, l'Agro ParisTech, Chimie ParisTech, Telecom Paris, l'École Polytechnique, l'École Nationale Supérieure de Techniques Avancées de Paris (ENSTA Paris).
- Des entreprises, qui collaborent concrètement à des actions de formation ou qui soutiennent l'Institut par un mécénat financier et/ou de compétences, sans lequel le volet social du projet ne serait pas soutenable.

En intégrant l'Institut, vous participez donc activement à une **aventure collective**, dont vous bénéficiez et à laquelle vous contribuez, qui est permise par des moyens humains et financiers exceptionnels, et qui est relayée par une équipe pédagogique infiniment dévouée et bienveillante.

Ce contexte vous oblige : vous représentez l'Institut, en son sein et à l'extérieur, et nous attendons de vous que vous portiez haut et fort les valeurs qui constituent son identité (sérieux dans le travail, tolérance, entraide, et l'esprit « main à la pâte » insufflé par les idées du prix Nobel Georges Charpak).

La signature par vos soins de la charte que constitue ce document scelle notre collaboration pour l'année qui débute.

¹ Université Paris Cité a été un acteur majeur de l'Institut de 2013 à 2023.

I- Votre formation : la licence *Sciences et technologies*

I-1 L'esprit de la licence de l'Institut

a- Une pédagogie active impliquant un travail personnel important

La licence *Sciences et technologies* est organisée en 6 semestres (S1 à S6) autour d'activités engageantes et motivantes : apprentissage par projets, pédagogie inductive, jeux, techniques de rétroaction, entraide, évaluation formative, qui seront pour vous autant d'occasions d'apprendre.

Les enseignant-es vous proposent des cours les plus adaptés possibles à votre profil, afin de vous permettre de progresser et de vous épanouir. Cependant, vous aurez toujours également des séquences magistrales dans vos enseignements, des leçons à revoir seul-e chez vous et parfois à apprendre par cœur, des exercices-types à savoir résoudre, et des problèmes à rédiger.

La stimulation du travail en équipe et le plaisir de la créativité sont une facette de votre apprentissage, mais ne remplacent pas la nécessité de la mémorisation et de l'apprentissage individuel, ni celle d'une démarche rigoureuse. Tous les dispositifs mis en place sont conçus pour vous permettre de prendre plaisir en apprenant, mais aussi pour vous aider à traverser les passages plus difficiles et incontournables de tout apprentissage (l'impression de stagner, la nécessité de reprendre maintes et maintes fois certaines notions, et le fait que chaque cours doit être repris plusieurs fois pour pouvoir être parfaitement assimilé). Nous serons là pour vous aider et vous accompagner, **mais rien ne peut remplacer le travail personnel, dont une part est nécessairement individuelle.**

Les activités sportives et culturelles sont encouragées et nécessaires à un bon équilibre. Néanmoins, en raison de la quantité de travail qui vous sera demandée tout au long de l'année, nous vous conseillons de ne pas vous engager dans une activité extrascolaire plus de deux soirs par semaine.

b- Pluridisciplinarité & interdisciplinarité

Le premier semestre de Licence 1 (S1) couvre l'ensemble des disciplines, enseignées séparément afin de permettre à chacun de prendre ses marques à l'Institut et de combler d'éventuelles lacunes propres au cursus antérieur. Il comporte une mise à niveau en biologie obligatoire pour les étudiants n'ayant pas suivi d'enseignement de biologie depuis la classe de seconde.

En revanche, dès le second semestre de L1 (S2) et tout au long de l'année de L2, les enseignements seront groupés autour de thèmes transversaux qui permettent de croiser les regards et les méthodes des différentes disciplines, tant scientifiques qu'humaines et sociales. Durant ces trois semestres, l'enseignement pluridisciplinaire de la licence *Sciences et Technologies* s'inscrit donc dans une approche activement interdisciplinaire.

La spécialisation disciplinaire, propre à chacun-e, sera réintroduite à petite dose au cours du second semestre de L2 (S4), puis sera renforcée lors de la dernière année de licence (S5 et S6) afin de donner à chacun et à chacune le bagage scientifique requis pour la poursuite d'études qu'il ou elle aura choisie.

Les travaux pratiques occupent une place importante dans votre formation ; en plus de vous apporter des compétences techniques dans chacune des disciplines, ils vous permettent d'apprendre la démarche scientifique et expérimentale, et pour certains d'entre eux la pratique de l'interdisciplinarité.

c- Compétences transversales

La formation permet d'acquérir des connaissances scientifiques et expérimentales mais aussi de développer des compétences transversales, des avoir-être et savoir-agir qui constitueront un véritable atout au moment d'entrer dans une formation supérieure de niveau master et dans le monde professionnel.

Les compétences transversales sont évaluées tout au long de l'année à partir d'activités particulières, parfois spécifiques, parfois intégrées dans une UE. Ces évaluations permettent d'implémenter les différents items de la grille de compétences dans trois catégories : 'résolution de problèmes', 'communication' et 'méthodologie de travail et d'apprentissage'.

Parmi les compétences transversales évaluées figure l'implication dans la **vie collective** (cf. III-2).

d- Apprentissage par projet

Les apprentissages par projets (APP) sont une composante essentielle du projet pédagogique de l'Institut, car ils mêlent pédagogie active, compétences transversales et interdisciplinarité. Ils vous placent en situation d'être pleinement acteur/actrice de votre apprentissage. Ils ont pour objectif de vous permettre de mobiliser vos connaissances scientifiques et techniques, de développer votre imagination et créativité dans le cadre d'un projet scientifique, d'apprendre à travailler en équipe et de développer des compétences transversales, très importantes dans le cadre de la formation (savoir résoudre un problème par une approche scientifique, savoir communiquer de manière correcte et appropriée au contexte, savoir apprendre et travailler de manière efficace dans un contexte scientifique et technique).

Les APP structurent une partie importante des enseignements des deuxième et troisième semestres de la licence.

e- Participation des étudiant·es au suivi du déroulement de l'année

Des séances « Bilan et Perspectives » sont régulièrement organisées par les enseignants responsables du suivi des étudiant·es, afin d'échanger avec chaque promotion sur le déroulement de la formation. **La présence de l'ensemble des étudiant·es y est obligatoire**, et les absences exceptionnelles devront être autorisées préalablement.

Au-delà de la possibilité offerte aux étudiant·es d'être ainsi acteurs/actrices de leur formation, ces séances permettent également de développer la capacité à formuler des propositions constructives et à en débattre dans un cadre collectif.

Pour chaque promotion, deux délégué·es et leurs suppléant·es sont élu·es en début d'année ; ils sont un relai important vis à vis de l'équipe pédagogique pour tout sujet d'ordre général. Ils sont pour chaque intervenant·e des interlocuteurs privilégiés, bien identifiés, avec qui ils discutent du déroulement des enseignements et des éventuelles difficultés rencontrées.

I-2 Évaluation des connaissances et des compétences

a- Modalités

Chaque semestre est séquencé en plusieurs Unités d'Enseignement (UE), chaque UE se terminant par une ou plusieurs épreuves de synthèse disciplinaires. L'évaluation continue intégrale comporte des épreuves pendant le semestre : devoirs à la maison, interrogations écrites ou orales, travaux pratiques. Des épreuves de seconde chance sont proposées, elles peuvent prendre la forme d'une ou plusieurs évaluations supplémentaires, écrites ou orales, organisées quelques semaines après l'évaluation initiale en L1 et en L2, et en fin d'année en L3 (seconde session).

La validation de chaque année de licence s'obtient *via* des modalités de contrôle des connaissances et compétences (MCCC) définies présentées de manière détaillées sur eCampus. L'assiduité à tous les enseignements est obligatoire. Une note dans 70% des épreuves et la participation à l'évaluation terminale sont requises pour valider l'UE en première session, même si les absences sont justifiées ; en deçà de ce pourcentage, il est obligatoire de se présenter à l'épreuve de seconde chance.

b- Fraude

Une fraude ou tentative de fraude commise à l'occasion d'un contrôle continu des connaissances ou d'une épreuve terminale fait l'objet d'un procès-verbal et peut conduire ensuite à des poursuites par la section disciplinaire de l'université d'inscription de l'étudiant·e.

De même, le plagiat commis par un-e étudiant-e dans le cadre de la rédaction d'un mémoire, rapport, compte-rendu de TP, dossier, ou autre projet personnel, s'assimile à une fraude aux examens passible d'une sanction disciplinaire.

Sera également considéré comme fautif le recours à une intelligence artificielle lorsqu'il n'est pas explicitement autorisé par l'enseignant.

c- Redoublement

En cas de non-réussite de l'année, le redoublement n'est pas acquis et nécessite une demande motivée *via* une lettre à destination de la responsable de mention. Au début de chaque semestre pair, il est demandé aux étudiant-es présentant un risque avéré d'échec d'entamer des démarches pour une éventuelle réorientation (les étudiant-es de L1 concerné-es doivent s'inscrire sur Parcoursup). Le cas échéant, l'équipe enseignante de l'Institut accompagnera le projet de réorientation.

II- Dispositifs d'accompagnement personnalisé propres à l'Institut

Des dispositifs d'accompagnement des étudiant-es en licence existent dans chacune des universités partenaires de l'Institut, et vous pouvez les solliciter. **Les paragraphes suivants présentent des dispositifs propres à l'Institut** qui bénéficient du réseau unique de partenaires Institutionnels et d'acteurs du monde socio-économique qui collaborent au projet de l'Institut. Ils sont essentiels pour permettre à chaque étudiant-e de réussir son cursus au sein de l'Institut et de s'y épanouir, quel que soit son cursus antérieur, quelle que soit sa situation vis à vis du handicap, quelles que soient ses disciplines de prédilection, et quel que soit son projet professionnel.

Parmi les personnels travaillant au sein de l'Institut, certains ont des responsabilités particulières qui pourront justifier que vous les contactiez par mail ; leurs coordonnées électroniques sont présentées en annexe 1.

II-1 Tutorat

Assurés par des élèves des grandes écoles partenaires, le tutorat des étudiant-es de L1 et de L2 se tient pour tou-te-s les mardis après-midi. Cette activité obligatoire, dont le contenu est défini par vos enseignant-es ou à votre demande, a pour objectifs de :

- vous aider à acquérir une **méthodologie de travail** efficace qui correspond à votre personnalité, et ainsi vous aider à devenir plus autonome et actif dans votre apprentissage ;
- vous apporter un soutien moral et des conseils pratiques pour mieux appréhender vos études supérieures (organisation du travail, sommeil, etc.) ;
- vous aider à assimiler les connaissances indispensables du cours, à bien comprendre ce qui relève de chaque discipline.

II-2 Soutien

En plus du tutorat, du soutien le plus souvent individuel ou en binôme peut vous être également proposé. Assurées en fin d'après-midi après les cours par des élèves des grandes écoles partenaires, les activités de soutien servent deux objectifs distincts :

- **Soutien de remédiation** : apporter un soutien scolaire ciblé, pour aider des étudiant-es en difficulté sur un thème défini à combler leurs lacunes. Ce soutien peut également accompagner efficacement des étudiant-es en situation de handicap.
- **Soutien de renforcement** : offrir l'opportunité, pour celles et ceux qui en ont la capacité et le souhait d'aller, dans une discipline, plus loin que le programme de la licence. Ce soutien peut

s'avérer utile, voire constituer un pré-requis dans la perspective d'un concours d'entrée à une grande école, *via* ou en dehors des partenariats pour la poursuite d'études.

II-3 Mentorat

Dès votre intégration à l'Institut, vous êtes accompagné-e par une marraine ou un parrain qui occupe une fonction de cadre dans l'une des entreprises partenaires de l'Institut Villebon - *Georges Charpak* ou qui est un-e ancien-ne étudiant-e de l'Institut entré dans la vie active. Vous pourrez échanger avec votre mentor à l'occasion de rencontres organisées par l'Institut (votre présence est obligatoire, même si votre mentor ne peut être présent), mais aussi de manière libre, et selon les modalités définies avec votre mentor, tout au long de votre scolarité.

Votre mentor, qui s'engage de manière volontaire dans cette mission, sera à votre écoute tout au long de votre cursus au sein de l'Institut et saura :

- vous conseiller dans la construction de votre projet professionnel ;
- vous apporter un soutien moral et vous guider dans vos choix ;
- vous faire bénéficier de sa propre expérience ;
- vous conseiller pour vos démarches de recherche de stages.

II-4 La construction de votre projet de poursuite d'études et professionnel

En plus des apports du tutorat et du mentorat, différentes activités vous seront proposées pour aider à la construction de votre projet : visites d'entreprises, ateliers de rédaction de CV et lettre de motivation, simulations d'entretiens, mais aussi des conférences métiers et des présentations de masters et cycles ingénieurs accessibles après la licence sciences et technologies. Une grande partie de ces ateliers sont animés par les partenaires de l'Institut issus du monde de l'entreprise ou par nos anciens étudiants.

Au sein de l'équipe pédagogique, deux enseignantes sont chargées du suivi individuel des étudiants et étudiantes. Vous serez ainsi convié-e à des rendez-vous individuels 2 à 3 fois par an, vous permettant de vous exprimer sur le déroulement de votre formation, et d'être moteur de votre développement personnel et de votre projet professionnel. Des rendez-vous supplémentaires pourront avoir lieu à la demande de ces enseignantes ou d'un-e étudiant-e.

Parmi les opportunités offertes par l'Institut figurent des partenariats pour la poursuite d'études avec des grandes écoles :

- certains des établissements fondateurs de l'Institut : Institut d'optique *Graduate school* (IOGS), Ecole nationale supérieure des techniques avancées de Paris (ENSTA Paris), Telecom Paris, Ecole normale supérieure Paris-Saclay, Ecoles des Mines de Paris – PSL ;
- d'autres établissements : Supaéro, Polytech Paris-Saclay, Telecom SudParis.

Seul un petit nombre d'étudiant-es de l'Institut peuvent être admis dans chacune de ces grandes écoles. Une convention établie entre l'Institut et chaque établissement partenaire définit les modalités spécifiques, mais dans tous les cas : i) il revient à l'Institut de présélectionner des étudiant-es et ii) chaque grande école est ensuite maîtresse des modalités de sélection et des décisions finales. L'Institut n'est pas tenu de proposer chaque année des étudiant-es à l'ensemble des partenaires, et les écoles ne sont pas tenues d'admettre chaque année un-e étudiant-e.

Dans la pré-sélection effectuée par l'Institut, les résultats scolaires des trois années de licence sont pris en compte, ainsi que le comportement général, l'implication dans la vie de l'Institut et les tâches d'intérêt général. Seul-es des étudiant-es exemplaires sont ainsi susceptibles de voir leurs candidatures proposées par l'Institut dans le cadre d'un partenariat pour la poursuite d'études.

Par ailleurs, lorsqu'un soutien d'approfondissement aura été mis en place, l'implication de l'étudiant-e dans cette activité dont il aura bénéficié sera également prise en compte.

Chaque étudiant-e peut postuler à au plus deux partenariats.

II-5 Aides financières spécifiques de l'Institut

Grâce aux financements que lui accordent ses mécènes, l'Institut a la possibilité d'apporter des aides financières individuelles pour garantir le bon déroulement des études. Ces aides financières viennent en complément de celles apportées par le CROUS et par les universités d'inscription (Université Paris-Saclay et Université Evry Val d'Essonne, annexe 2).

Les aides financières de l'Institut sont attribuées par un comité d'attribution auquel participent des personnalités extérieures spécialistes de l'analyse des situations économiques des étudiant·es. Dans ses décisions, le comité prend également en compte le niveau d'implication du demandeur dans le projet pédagogique de l'Institut (notamment assiduité, ponctualité, solidarité, participation aux tâches d'intérêt collectif).

Trois types d'aides financières peuvent être accordés :

- Aide financière annuelle, d'un montant de 1100 euros ou de 2200 euros (en fonction du dossier), décidée en début d'année, versée en deux fois, le second versement étant strictement conditionné au respect du projet pédagogique.
- Aide d'urgence, d'un montant maximal de 1000 euros, versée en une fois.
- Aide à la mobilité en France ou à l'étranger, d'un montant maximal de 1000 euros, versée en une fois.

Le budget consacré aux aides financières est décidé annuellement en conseil d'administration de l'Institut, il est donc limité. En conséquence, **le nombre d'aides annuelles perçues pendant sa scolarité par un·e étudiante·e est limité à trois**, et il n'y a aucune automaticité de renouvellement d'année en année.

II-6 Accompagnement psychologique des étudiant·es de l'Institut

Grâce au fonds de mécénat, l'Institut emploie une psychologue (annexe 3). Chacun·e d'entre vous peut solliciter un rendez-vous individuel *via* l'adresse psychologue@villebon-charpak.fr.

III- Vos devoirs

Les devoirs énoncés ci-dessous font écho à l'implication exceptionnelle des acteurs (institutions et entreprises) et au dévouement et la bienveillance de l'équipe pédagogique de l'Institut.

III- 1 Exigences comportementales en lien avec les activités de formation

Les règles énoncées ci-après s'appliquent aux enseignements organisés au sein de l'Institut, mais également aux enseignements dispensés en dehors des murs de l'Institut. Dans le cas de ces derniers, votre attitude irréprochable est essentielle pour l'image de l'Institut que vous véhiculez, votre responsabilité est donc à la fois individuelle et collective.

a- Neutralité

Dans le cadre des échanges collectifs et publics entre étudiant·es de l'Institut, vous êtes tenu·es de faire preuve d'une stricte neutralité par rapport aux questions politiques et religieuses.

Cette obligation concerne :

- les échanges oraux intervenant dans tout lieu de formation (à l'Institut et en dehors de l'Institut) ;
- les échanges écrits intervenant sur les réseaux sociaux et applications mobiles utilisés pour les communications relatives à votre formation.

b- Assiduité

Vous êtes tenu-e d'assister à toutes les séances de travail et activités organisées par l'équipe pédagogique au sein de l'Institut ou que vous êtes amené-e à suivre en dehors de l'Institut.

La pratique du contrôle continu des connaissances implique la participation des étudiant-es à tous les cours, sauf absence justifiée (aménagement d'étude, convocation administrative, maladie et hospitalisation, décès d'un-e parent-e proche, accident sur le trajet, convocation à un concours ou un examen extérieur à l'université). En cas d'absence, prévenir le plus rapidement possible la scolarité en adressant si possible le justificatif par mail : scolarite@villebon-charpak.fr. L'original du justificatif sera transmis à la scolarité au plus tard après 5 jours ouvrés².

Les absences sont reportées sur la feuille de présence, leur répétition non justifiée mènera à une convocation par l'enseignant-e responsable d'année.

L'assiduité fait partie intégrante de l'évaluation des compétences transversales, et des éléments pris en compte pour l'attribution des aides financières spécifiques de l'Institut.

c- Ponctualité

Vous êtes tenu-e d'arriver **quelques minutes en avance**³ par rapport à l'heure annoncée de la séance. Au-delà de 15 minutes de retard, l'enseignant pourra refuser l'accès à la salle de cours. Les retards sont reportés sur la feuille de présence, leur répétition non justifiée mènera à une convocation par l'enseignant-e responsable d'année, et pourra être sanctionnée par un travail scolaire ou un travail d'intérêt général supplémentaire à accomplir.

La ponctualité concerne également le strict respect des échéances qui sont fixées pour rendre les travaux demandés par les professeurs.

La ponctualité dans ces deux dimensions fait partie intégrante de l'évaluation des compétences transversales, et des éléments pris en compte pour l'attribution des aides financières spécifiques de l'Institut.

d- Attitude en cours

Même si le format de certains enseignements dispensés au sein de l'Institut est inhabituel, voire informel, dans l'objectif de favoriser l'échange et la participation active, les salles de cours restent des lieux de travail au sein desquels il est impératif d'adopter un comportement sérieux et respectueux des enseignant-es et de ses camarades, notamment :

- Se consacrer pleinement à la séance (pas de jeux, pas de travail d'une autre matière ...).
- Se tenir correctement et ne pas s'assoupir.
- Respecter strictement les règles de prise de parole définies par l'enseignant-e en début de séance (elles peuvent être très variables d'une séance à l'autre, ou d'un-e enseignant-e à l'autre).
- Investir uniquement les salles de travail qui sont stipulées par l'enseignant-e.
- S'absenter uniquement lorsqu'on y est autorisé à titre individuel et pour raisons médicales – les enseignant-es disposent de cette information. Exceptionnellement, des marges de manœuvre inusuelles pourront être autorisées (pause collective ou individuelle) sur un avis explicite de l'enseignant-e.
- Ne pas consommer d'aliment ni de boisson pendant les cours.
- **Par défaut, et sauf recommandation particulière dont vous bénéficiez dans le cas d'une situation de handicap, votre téléphone portable sera mis en mode avion au début de chaque séquence pédagogique et ne sera pas consulté en séance.** Le recours ponctuel au

² Attention, tout certificat médical doit comporter la date de la consultation, un tampon du médecin avec le numéro du cabinet et la signature du médecin pour être recevable.

³ En période de crise sanitaire, il pourra être exigé d'arriver avec 15 minutes d'avance.

téléphone portable en cours de séance pourra être autorisé uniquement s'il est stipulé par l'enseignant.e.

- Respecter strictement les instructions de l'enseignant.e concernant l'utilisation de l'ordinateur personnel pendant la séance, qui peut n'être autorisée qu'à certain-es étudiant-es en situation de handicap.

e- Obligation d'entraide

En intégrant l'Institut Villebon – *Georges Charpak*, vous prenez part à un projet qui établit le collectif et l'entraide comme piliers de la formation. Dès lors, il vous revient, chaque fois que vous êtes en situation de le faire, d'apporter votre aide à un ou plusieurs camarades en difficulté avec une connaissance ou une compétence pour laquelle vous vous sentez solide.

Cette capacité à aider ses camarades fait partie intégrante de l'évaluation des compétences transversales, et des éléments pris en compte pour l'attribution des aides financières spécifiques de l'Institut.

f- Ressources numériques et informatiques

L'utilisation des ordinateurs par les élèves est encadrée par la charte informatique de l'Université Paris-Saclay, que chaque élève signe à l'entrée dans la formation et s'engage à respecter.

Quelle que soit votre université d'inscription, vous devez dès que possible activer votre compte Université Paris-Saclay. La gestionnaire de formation de l'Institut vous indiquera la marche à suivre qui dépend de votre université d'inscription.

L'équipe pédagogique dépose sur Ecampus une proportion importante des documents de cours ; les informations liées aux emplois du temps et à l'organisation de certaines activités sont disponibles sur ADE. Les envois par courrier électronique sont évités autant que possible. **Chaque étudiant.e s'engage à consulter en temps réel les pages Ecampus et ADE qui concernent son propre programme de formation.**

L'équipe pédagogique **ne vous contactera que via votre adresse mail @universite-paris-saclay.fr, il est de votre responsabilité de relever régulièrement la boîte mail correspondante, ou de mettre en place un transfert automatique vers une adresse personnelle.** Inversement, les courriers que vous adresserez à l'équipe pédagogique seront toujours envoyés à partir de votre adresse @universite-paris-saclay.fr.

g- Remédiation en français

Tous les étudiant-es de L1 de l'Institut sont tenus de suivre un programme de remédiation en français. A titre exceptionnel, des dispenses pourront être accordées. Il revient à chacun et à chacune de s'organiser pour répondre dans les temps aux objectifs de formation.

L'équipe pédagogique pourra demander aux redoublants et à certain-es étudiant-es de L2 et de L3 de poursuivre cette activité ; il s'agit alors d'une obligation, non d'une option. De plus, tout étudiant de L2 ou de L3 peut se porter volontaire pour poursuivre ces activités après le L1.

h- Tenues vestimentaires

Tout.e étudiant.e est tenu.e de respecter les codes vestimentaires adaptés à chaque situation liée à sa formation, à l'Institut ou en dehors de l'Institut, et en particulier lors des visites d'entreprises.

Lors des séances de travaux pratiques, votre tenue doit impérativement respecter les règles supplémentaires suivantes permettant de garantir votre sécurité et celle de vos camarades, sans quoi l'accès à la salle vous sera refusé :

- Les cheveux longs doivent être attachés en arrière pendant les TP.
- Les écharpes, foulards, voiles, etc. doivent être en coton, noués serrés et leurs extrémités ne doivent pas pendre.
- En salles de travaux pratiques de chimie et biologie, le port de la blouse en coton est obligatoire. **Chaque élève doit avoir sa propre blouse, bien identifiée.** Celle-ci doit être

rangée dans un casier, car elle peut être nécessaire à tout moment. La blouse doit être retirée en dehors des salles de TP dans un souci d'hygiène.

- Pour certaines expériences, le port de lunettes de sécurité et de gants est également exigé. Ceux-ci vous seront fournis.

III-2 Activités obligatoires en lien avec la vie de l'Institut - JAAZ

a- Principe

Etre étudiant·e au sein de l'Institut n'implique pas uniquement de suivre le programme des enseignements dispensés dans le cadre de la licence Sciences et Technologies ; cela implique également de participer de manière active à un projet collectif.

Ainsi, chacune et chacun consacrera chaque semestre un temps défini à des tâches d'intérêt collectif, dont l'objet est notamment de préserver des conditions matérielles optimales, de contribuer à l'organisation d'évènements organisés au sein de nos murs (soirée avec les mentors, forum, journées de recrutement, etc.) ainsi que de participer à la promotion de l'Institut.

b- Contrat

L'ensemble de ces activités s'inscrivent dans le JAAZ : « j'aide avec le zourire ».

Chaque étudiant·e est responsable de programmer son JAAZ, en fonction des besoins récurrents et occasionnels répertoriés, de manière à respecter son obligation :

- en L1 : 6 heures au premier semestre et 4 heures au second ;
- en L2 : 6 heures au premier semestre et 4 heures au second ;
- en L3 : 4 heures au premier semestre et 2 heures au second.

Les compteurs sont remis à zéro à chaque début de semestre.

La participation de chaque étudiant·e est reportée et tout manquement non justifié mènera à une convocation par l'enseignant·e responsable d'année. L'implication dans la vie collective étant un des piliers de l'Institut, la participation au JAAZ fait partie des éléments pris en compte pour l'évaluation des compétences, pour l'attribution des aides financières spécifiques de l'Institut, pour la sélection des étudiants présentés par l'Institut dans le cadre des partenariats pour la poursuite d'études (cf. II-4), et pour toute lettre de recommandation et avis sur la poursuite d'études.

III-3 Locaux & règles de vie correspondantes

Tout incident matériel (dysfonctionnement, panne, endommagement) concernant les locaux ou les équipements entreposés dans les locaux sera signalé immédiatement au pôle administratif.

a- Horaires d'ouverture des locaux d'enseignement

L'Institut est ouvert aux élèves entre 8h et 19h du lundi au jeudi et de 8h à 18h le vendredi. Des conditions sanitaires particulières peuvent conduire à une modification de ces heures d'ouverture. Exceptionnellement, l'Institut pourra prolonger son ouverture à l'occasion d'évènements qu'il organise, notamment les rencontres avec les mentors.

b- Salles en libre accès pour le travail en autonomie

Certaines salles sont affectées en journée à des cours (1 salle par promotion) ; elles sont le reste du temps en libre accès, et doivent être utilisées préférentiellement par celles et ceux qui restent travailler en fin de journée. Les autres salles de cours peuvent également être utilisées pour un travail personnel ou en groupe lorsqu'elles sont disponibles (l'Institut accueille régulièrement des activités extérieures au sein de ses murs).

Une salle de travail spécifique (121b) est réservée aux redoublant·es qui y ont accès toute la journée, leur permettant de rester travailler pendant des séances qui ne figurent pas à leur contrat pédagogique.

La salle 121a est une salle de travail accessible librement à l'ensemble des étudiant-es de l'Institut, sans réservation.

Les salles en accès libre doivent être utilisées de manière responsable et dans le strict respect des autres personnes partageant un même lieu. Lorsqu'ils quittent ces salles, même si ce n'est pas en fin de journée, ils doivent s'assurer que les tableaux sont propres, le mobilier rangé, les fenêtres fermées et les lumières éteintes. Ce qui doit être jeté le sera consciencieusement dans les poubelles de tri sélectif installées dans les couloirs.

Les étudiant-es sont autorisé-es à déjeuner uniquement dans certaines salles de travail comportant des microondes mis à leur disposition. Les salles doivent rester propres et rangées.

Le matériel mis à disposition pour les projets appartient à l'Institut et doit rester en état pour les promotions à venir. Chaque personne qui utilise ponctuellement ce matériel n'en est pas propriétaire, elle est responsable de son bon usage et de son maintien en état.

Des conditions sanitaires particulières peuvent modifier les modalités d'accès aux espaces de travail en accès libre.

c- Salle des étudiants

Une salle de détente est mise à disposition des étudiant-es ; vous pouvez vous y rendre en dehors des séances de travail inscrites à votre emploi du temps, pour discuter, écouter de la musique, jouer à des jeux vidéos, jouer aux cartes... Ces activités libres se déroulent sans bruit excessif et dans le respect des autres personnes présentes. Lorsque vous quittez la salle, vous veillerez à la maintenir dans un bon état de propreté et de rangement, et à ce que les lumières soient éteintes et les fenêtres fermées.

d- Locaux à accès réglementé

Les salles de travaux pratiques, les salles de préparation des travaux pratiques, la salle pédagogique, les bureaux, les locaux logistiques et le centre d'expérimentation pédagogiques sont réservés aux personnels administratifs, aux enseignant-es et aux chercheurs travaillant au sein de l'Institut. Les étudiant-es de l'Institut ne peuvent y accéder que sur invitation d'un membre de l'équipe.

La salle 149 est réservée à l'usage de l'équipe pédagogique, en dehors des créneaux pendant lesquels elle accueillera la psychologue.

La FabRIC, le FabLab de l'Institut, est à disposition des étudiant-es de l'Institut, mais son accès est réglementé et se fait nécessairement accompagné par la personne responsable de ce laboratoire. Le règlement spécifique au FabLab est présenté en annexe 4.

Une salle de repos est en priorité mise à disposition des étudiant-es pour lesquel-les des moments de repos sont préconisés médicalement. Ces étudiant-es en sont informé-es individuellement.

e- Les couloirs de l'Institut

Les couloirs de l'Institut ne sont pas des lieux de récréation. Vous y côtoierez des personnes extérieures à l'Institut, qui viennent ponctuellement pour un enseignement ou une réunion, auprès desquels chacun-e d'entre vous véhicule l'image de l'Institut : chacun et chacune s'y comporte dans la bonne humeur mais de manière professionnelle, en se rendant disponible pour accompagner les personnes extérieures.

Il est interdit de dormir sur les fauteuils et de jouer à des jeux vidéos (les espaces dédiés ont été précisés aux points c et d).

f- Espace d'affichage

Les étudiant-es disposent d'un espace d'affichage qui leur permet de passer des messages sur la vie associative ou universitaire. Il ne doit en aucun cas être utilisé pour faire passer des messages personnels.

g- Impression de documents au sein de l'Institut

En cohérence avec les objectifs de l'Université Paris-Saclay, l'Institut s'engage pour un « enseignement durable », ce qui implique de n'avoir recours à une impression que lorsque c'est strictement nécessaire, et de choisir des modalités d'impression qui limitent le gaspillage de papier et d'encre : impression noir et blanc, recto-verso, plusieurs diapos par page.

Une imprimante/photocopieur/scanner est à votre disposition en libre accès dans la salle 133. Son usage est réservé à des fins scolaires, elle ne peut pas être utilisée pour vos impressions personnelles.

La photocopie ou l'impression des documents est tolérée dans le cadre de la législation et du respect des licences (copyright).

h- Hygiène et sécurité

Un registre hygiène et sécurité est mis à disposition et accessible à votre demande par un membre de l'équipe pédagogique (enseignant-e ou personnel du pôle administratif). Son rôle est double :

- Consigner obligatoirement les incidents et accidents survenus dans le cadre la formation (au sein ou hors Institut), quels qu'ils soient, qu'ils concernent un-e étudiant-e ou un-e enseignant-e.
- Consigner tout dysfonctionnement afin que l'Institut élabore une action de prévention ou de correction.

III-3 Responsabilité vis à vis du matériel informatique individuel

Afin de vous garantir les conditions matérielles permettant de mener efficacement ce travail personnel, un ordinateur portable, une housse de protection et une calculatrice vous seront confiés à la rentrée. Cet équipement est permis grâce à l'aide financière apportée par nos mécènes. Vous êtes responsable de leur fonctionnement et de leur entretien tout au long de votre formation à l'Institut. A votre sortie vous pourrez les conserver sous forme d'un rachat ou devrez les restituer en parfait état (cf. contrat de prêt).

III-4 Rapport d'étonnement

Chaque nouvel étudiant-e de l'Institut s'engage à rendre à la date stipulée (début de second semestre de L1) son rapport d'étonnement qu'il aura rédigé de manière personnelle avec application.

Un rapport d'étonnement est un document personnel qui consiste à vous interroger sur le fonctionnement de l'Institut. Il a comme objectif principal de relever les écarts entre la perception que vous aviez de l'Institut et de l'enseignement dans le supérieur avant de l'intégrer et votre ressenti de la réalité à la date de rendu du document. La rédaction d'un tel rapport nécessite de faire preuve de curiosité ; il ne doit pas se limiter à un constat et doit chercher à identifier les causes de ce qui fait l'objet de votre étonnement. Il peut aussi proposer des actions qui permettraient de pérenniser une situation qui vous semble positive ou d'améliorer une situation qui vous semble perfectible.

IV- Sanctions

Tout manquement constaté par l'équipe pédagogique peut, en fonction de sa gravité, aboutir à une convocation de l'étudiant-e par le directeur de l'Institut et à un avertissement assorti de l'astreinte à une tâche d'intérêt général ou à un travail de rédaction, voire à une procédure disciplinaire conduisant à des poursuites par la commission disciplinaire de l'université dans laquelle il-elle est inscrit-e.

Pour les étudiant-es bénéficiant d'une aide financière de l'Institut (CAAFE), la sanction pourra inclure la suspension de son versement.

ANNEXES

Les annexes, données à titre d'information, recensent des éléments qui peuvent être mis à jour au cours de l'année universitaire ; il est de la responsabilité de chaque étudiant-e de se tenir informé-e des informations actualisées.

Annexe 1 - Coordonnées des responsables pédagogiques et des personnes en charge du suivi administratif

Fonction	NOM Prénom	Adresse électronique à utiliser
Responsable de mention	AMZALLAG Emilie	emilie.amzallag@universite-paris-saclay.fr
Enseignants responsables d'année		
	L1 : VIROULEAU Alain	alain.virouleau@universite-paris-saclay.fr
	L2 : FEVRIER Tony	tony.fevrier@universite-paris-saclay.fr
	L3 : DAUPHIN Cyril	cyril.dauphin@universite-paris-saclay.fr
Responsables du suivi pédagogique des étudiant-es		
	L1 et L2 : THOMAS Martine	martine.thomas@universite-paris-saclay.fr
	L2 et L3 : AMZALLAG Emilie	emilie.amzallag@universite-paris-saclay.fr
Assistant-e aux enseignements expérimentaux et responsable du FabLab		
	BEROULE Pascal	pascal.beroule@universite-paris-saclay.fr
Suivi administratif		
	Resp. administratif et financier : AZEROUAL Saïd	said.azeroual@villebon-charpak.fr
	Gestionnaire de formation :	scolarite@villebon-charpak.fr
	Gestionnaire administrative et logistique :	scolarite@villebon-charpak.fr
Directeur	PEYROCHE Gérald	gerald.peyroche@ens-paris-saclay.fr

Annexe 2 - Informations relatives aux aides financières

A2-1 Aides financières propres à l'Institut

Les demandes d'aides financières, évaluées par le Comité d'attribution des aides financières aux étudiant-es (CAAFE), sont à formuler obligatoirement en se connectant à la plateforme dont le [lien se trouve sur votre espace e-campus](#). L'ensemble des informations relatives à la procédure et aux pièces à fournir y est aussi détaillé.

Pour les aides d'urgences, il est demandé d'adresser en plus un mail à l'adresse caafe@villebon-charpak.fr.

A2-2 Aides financières du CROUS

L'ensemble du dispositif d'état et des procédures sont accessibles à partir du lien :

<https://www.messervices.etudiant.gouv.fr/envole/>

En cas de question ou de difficulté, nous vous invitons à contacter directement les assistantes sociales du CROUS de Versailles en charge des étudiant-es de l'Université Paris-Saclay, avec qui la direction de l'Institut organise des bilans réguliers : <https://www.messervices.etudiant.gouv.fr>

A2-3 Aides financières des universités

Les universités partenaires de l'Institut déploient chacune, en plus des bourses nationales allouées par le CROUS, un dispositif d'aide financière des étudiant-es correspondant à des objectifs et des modalités qui leurs sont propres. Le dispositif auquel vous pouvez prétendre dépend de votre établissement d'inscription administrative :

- pour l'Université Paris-Saclay : <https://www.universite-paris-saclay.fr/aides-etudiantes-de-luniversite>
- pour l'Université Evry Val d'Essonne : <https://www.univ-evry.fr/vie-de-campus/vie-pratique/bourses-et-aides.html>

Annexe 3 - Accompagnement des étudiant·es de l'Institut par une psychologue

groupe stress addictions troubles solution anxiété jeux vidéos se connaître ateliers dépression
jeunes rencontres organisation s'exprimer sommeil angoisse expériences phobies troubles alimentaires

Soutien psychologique auprès des étudiant·es de l'Institut Villebon – Georges Charpak

Si tu te dis :

- J'arrive pas à gérer mes émotions, je ne les comprends pas !
- Quelles stratégies d'apprentissage ?
- Et les addictions, c'est grave ?
- Tout le monde à des ami.e.s sauf moi.
- Qui a dit les problèmes de sommeil, c'est rien ?
- Vous avez dit TDA ?
- Les transports m'angoissent...
- Stress des examens, on gère comment ?
- Comment j'organise mes jours ? Et mes nuits ?
- J'ai vraiment l'impression de ne pas être comme tout le monde !
- Ou toute autre question !

Tous les quinze jours, les **jeudis de 13h à 17h**, Nolwenn Marrand, psychologue, t'accueille **sur RDV** à l'Institut Villebon – Georges Charpak !

Ouvert à toutes et tous !

Pour prendre RDV : psychologue@villebon-charpak.fr

Annexe 5 - Services de l'Université Paris-Saclay

Ces services vous sont ouverts quelle que soit votre université d'inscription administrative.

Service de santé des étudiants (SSE)

Le service de santé des étudiants (SSE) de l'Université Paris-Saclay (infirmières, médecins, psychologue, tabacologue, diététicienne) est situé au Bât 336. Ce service organise des campagnes d'information, de prévention et de promotion de la santé avec le souci permanent d'une participation active des étudiants.

La prise de rendez-vous auprès des professionnels du Pôle Santé du SSE se fait en ligne *via* votre espace intranet ou le lien suivant :

<https://www.universite-paris-saclay.fr/vie-de-campus/sante-et-bien-etre>

Service Handicap et Etudes

Les élèves en situation de handicap peuvent obtenir un aménagement des conditions d'études et d'examens à l'Institut et en lien avec le service Handicap et Études de l'Université Paris-Saclay, quelle que soit leur université d'inscription administrative. Une rencontre avec un médecin du SSE vous permettra de faire le point sur vos besoins. L'ensemble des démarches à accomplir est accompagné par les enseignantes en charge du suivi des étudiant-es de l'Institut.

Cellule de veille et d'écoute

La cellule de veille et d'écoute contre les harcèlements de l'Université Paris-Saclay peut être alertée par email à l'adresse : harcelements@universite-paris-saclay.fr

Vie étudiante

Le service universitaire des activités physique et sportives (SUAPS) propose un ensemble d'équipements et d'activités destinées à la pratique sportive des étudiant-es de l'Université Paris-Saclay :

<https://www.universite-paris-saclay.fr/vie-de-campus/le-sport-sur-les-campus-de-paris-saclay>

Différents acteurs de l'Université Paris-Saclay proposent des activités artistiques et culturelles, qui sont recensées sur le site :

<https://www.universite-paris-saclay.fr/vie-de-campus/arts-culture-et-sciences-societe>

Bibliothèques universitaires

Les bibliothèques rattachées au Service Commun de la Documentation des Universités : Université Paris-Saclay vous proposent des collections d'ouvrages, de périodiques, de thèses, des accès à la documentation électronique (bases de données, revues en ligne, livres ou encyclopédies, signets), des services (prêt à domicile, prêt entre bibliothèques, Wifi, reprographie...), des formations documentaires à destination des étudiants.

Des salles de travail sont également disponibles sur réservation.

<https://www.universite-paris-saclay.fr/vie-de-campus/bibliotheques>

Annexe 4 - Règlement de la FabRIC, FabRoom de l'Institut Charpak

La FabRIC (FabRoom Institut Charpak) est un espace mis à votre disposition pour vous permettre de construire les prototypes demandés dans le cadre de l'apprentissage par projets. Différents espaces ont été aménagés selon la nature des besoins.

Salle des machines : gros outillage, petit artisanat, espace numérique et espace découpe + rangements.

Salle de travail de groupe : établis individuels et caisses à outils, espace de stockage et espace d'exposition.

L'accès à la FabRIC ainsi que l'utilisation du matériel sont réglementés comme suit :

Accès salle des machines (« Fablab ») :

En plus de l'accompagnement effectué pendant les APP, une permanence est assurée par l'assistant-e aux enseignements expérimentaux et responsable du FabLab un après-midi par semaine.

- **Pour les découpes et la gravure** : Celles-ci ne peuvent se faire que sur les horaires de permanence.
- **Hors découpe et gravure** : vous pouvez accéder à la salle **sur réservation** auprès de la personne en charge de la FabRIC, pendant les horaires habituels de l'Institut.

Un **Cahier de suivi** est à remplir systématiquement pour accéder à cette salle en dehors des créneaux spécifiques APP avec : vos noms, les outils à utiliser, le temps d'occupation de la salle, votre référent.

➔ Chaque groupe travaillant au sein de la FabRIC désigne un-e étudiant-e « référent-e », responsable du respect des règles et pouvant rendre compte du matériel endommagé/cassé/ perdu.

Pour toute construction nécessitant les Imprimantes 3D, vous devez faire une demande à l'avance et prévoir la quantité de matériel et la durée d'utilisation approximative.

Accès salle travail de groupe (« Salle Projets ») :

Cette salle est en libre accès depuis la salle C3 pendant vos horaires de travail de groupe (séances d'APP encadrées et autogérées).

L'accès par la porte principale est aussi possible, pendant les heures de permanence.

L'espace vestiaire :

Tous les sacs, manteaux, écharpes, et autres effets personnels qui pourraient entraver le maniement des machines sont à déposer pour votre sécurité et celle de vos camarades dans l'espace vestiaire (casiers).

Règles pour les deux salles :

Règle n°1 : La sécurité

Savoir travailler sans danger ni pour soi ni pour les autres et sans endommager les machines

- Déposez vos effets personnels encombrants dans l'espace vestiaire
- Mettez les équipements de protection individuelle adaptés à l'activité (gants, lunettes, masque, blouse, ...)
- Utilisez uniquement le matériel sur lequel vous avez été formés
Attention : pas plus d'**un utilisateur par appareil**
- Un rappel des règles d'utilisation est affiché devant chaque machine, lisez-le avant son utilisation
Observez attentivement les pictogrammes indiquant les points de vigilance pour chacune
- Respectez la jauge de **6 personnes maximum** dans la salle des machines

Règle n°2 : La propreté

Garantir la propreté du lieu et le respect des autres utilisateurs

- Passez systématiquement l'aspirateur sur le plan de travail quand vous avez terminé
- Tout le matériel d'entretien dédié à la salle se trouve dans l'armoire blanche à l'entrée de la salle des machines, et derrière la porte de la salle de travail de groupe, utilisez-le
- Remettez tous les outils que vous avez utilisés à leur place

Interdiction de déplacer les outils du FabLab dans d'autres salles

Règle n°3 : La coopération

Savoir communiquer et agir avec réactivité

- Signalez le matériel manquant sur les tableaux prévus à cet effet
- Rendez compte de tout incident dans le registre hygiène et sécurité.
- Préparez vos fichiers à l'avance

Afin de prendre RDV, merci de présenter un premier design de votre prototype

Instructions pour l'utilisation des machines (imprimantes 3D et découpeuse laser) dans le cadre de la scolarité

L'autorisation est donnée par le responsable de l'enseignement sous condition d'une analyse au préalable des coûts réalisée et présentée par l'élève.

Pour les impressions 3D, le coût de matière première à faire figurer dans le budget du projet est de 5 centimes d'euros par gramme.

Pour la découpeuse laser, la matière première doit être conforme à la liste des matériaux autorisés (liste affichée près de la découpeuse laser), pour des matériaux peu coûteux, ou fournis par l'élève ou provenant de la récupération de matériaux stockés au FabLab.

Utilisation à des fins personnelles

Une utilisation à des fins personnelles des machines et outillages est possible mais exceptionnelle. Elle est conditionnée à :

- l'accord du responsable du FabLab ;
- l'acquisition par l'étudiant-e à ses propres frais des matériaux nécessaires à la réalisation ;
- sa planification sur un créneau convenu avec le responsable du FabLab, nécessairement en dehors des périodes d'utilisation intensive du FabLab.

V- Engagement individuel au respect de la charte des étudiant·es de l'Institut Villebon - *Georges Charpak*

Je, soussigné·e :

Atteste avoir lu attentivement le document susnommé,
et m'engage à respecter rigoureusement ses termes.

À :

Le :

Signature de l'étudiant·e :

Signature du directeur de l'Institut :

